

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 17 novembre 2025 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :
Marge de recul du balcon, 137 rue Émile-Despins, lot 1 949 075, zone R-11

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'un balcon à l'intérieur de la cour latérale, à une distance de 1.09 mètre de la limite arrière du terrain, limitrophe au lot 1 949 083 (136 rue Antonio-Mercier). L'article 37 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit que « ces éléments des bâtiments principaux doivent être situés à au moins 1.5 mètre des limites de propriété. ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 30 octobre 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 30 octobre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 30 octobre 2025.

Donné à Charlemagne ce 30 octobre 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière